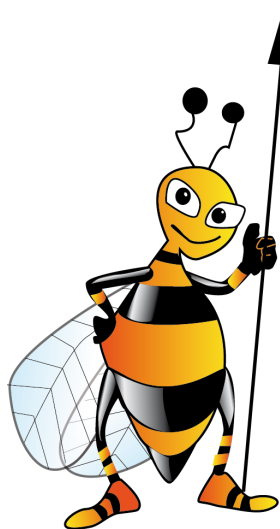




avril 2014
numéro 10



L'aiguillon

net [La e-piqûre!]

e-bulletin mensuel d'infos de **Sud**

sommaire

- 1 – suppression des Départements : P. KANNER dit OUI !
- 2 - CAP : l'alibi de l'administration pour commettre l'arbitraire.
- 3 - souffrance au travail/tentatives de suicide : chronique d'une correction annoncée.
- 4 - tournée SUDmobile : on the road again !
- 5 - métropolisation : le plan social de suppressions d'emplois publics et les brèves générales

1/ suppression des Départements : P. KANNER dit OUI !

communiqué vidéo aux agents : « *c'est en faisant n'importe quoi qu'on devient n'importe qui !* » (Remy Gaillard)

Mardi 8 avril, le premier ministre, lors de sa déclaration de politique générale devant l'Assemblée Nationale, a annoncé la suppression des Départements en 2021 et la réduction du nombre des régions de 22 à 11 en 2017.

C'est le pire plan de suppression de postes de fonctionnaires et de services publics mis en œuvre en France. En même temps HOLLANDE/VALLS confirment le transfère de dizaines de milliards d'euros en faveur des entreprises au détriment de la fonction publique.

La baisse des cotisations ne rendra pas du « pouvoir d'achat » mais met en péril la sécurité sociale.

La brutalité de l'annonce ne doit pas masquer que cette politique signifie la fin de la fonction publique territoriale telle que nous la connaissons.

Il s'agit pour ce gouvernement d'adapter la fonction publique territoriale aux normes néolibérales de l'Europe. **Les services publics de proximité se transformeront en services marchands et seront à la disposition des entreprises.**

L'égalité de traitement et d'accès des citoyens n'existera plus. Au-delà de la fonction publique territoriale c'est toute la structure administrative de la France et le rôle de l'Etat que la déclaration du premier ministre remet en cause.

Mais ce n'est pas assez ! **P. KANNER, aspiré par ses « responsabilités nationales » qu'il clame dans sa petite vidéo** (mais qui n'existent pas si ce n'est qu'en tant que grand argentier de l'ADF – c'est le MEDEF des présidents de CG), **va plus loin pour draguer Valls en allant dans la surenchère, préconisant « un fédéralisme ».** Fédéralisme, ou autrement dit la fin de l'Etat comme garant de l'égalité de traitement sur l'ensemble du territoire, la mutualisation des services publics



de proximité, la suppression de centaines de milliers d'emploi.

Le mariage avec son collègue du Conseil Général du Pas de Calais a du plomb dans l'aile puisque D. DUPILET se dit lui consterné par le projet du gouvernement.

Ces réformes annoncées et commentées par ces « élites » représentent d'énormes transformations de la société. Et pourtant, la classe politique se l'approprie seule et la confisque, tout comme elle l'a fait pour l'acte 3 de la décentralisation et la métropolisation.

Les citoyens et les agents de la fonction publique doivent s'emparer de la question et exiger un débat national. La journée de grève nationale du 15 mai sera l'occasion de faire entendre notre voix !



2/ CAP : l'alibi de l'administration pour commettre l'arbitraire

Un nouveau pas dans l'arbitraire et l'ubuesque a été franchi ce 8 avril à l'occasion de la réunion de la CAP (Commission Administrative Paritaire).

Une CAP, A, B et C « fourre-tout » où les élus du personnel, sous la baguette de M. FABRE, ont dû aborder, tambour battant, les demandes de mobilité du personnel en UTPAS et DTPAS, les avancements de grade et les recours à la notation et au refus de temps partiel.

Toujours pressée, la vice-présidente chargée des ressources humaines se fixe comme objectif de finir le plus vite possible la réunion pour être dégagée de ce qui doit être pour elle une véritable corvée.

Et encore, cela ne doit pas être assez rapide puisque les élus du CG partent avant la fin !

De l'abattage ! Les situations sont passées en revue à un rythme soutenu sans laisser la place au débat. Certaines demandes de collègues ne sont même pas évoquées.

Lorsque SUD reçoit l'ordre du jour à J-10, tout laissait penser que cette CAP serait à nouveau bâclée : par exemple il est prévu 1/2h juste pour la CAP B (de 14h à 14h30) !

Nos élus doivent compulser un document de 80 pages en quelques jours, prendre contact avec les agents dont les situations sont particulières ou litigieuses, faire corriger les erreurs de date ou d'affectation auprès des services de RH que nous avons repéré grâce aux contacts établis avec les collègues.

Trois jours plus tard, nous recevons un nouveau listing par mail avec des codes couleurs indiquant les priorités fixées par l'administration en matière d'avancement de grade ou de mobilité. Le document final en format papier est distribué sur table le jour de la CAP.

Rien n'est clair concernant les critères, les priorités. Tantôt c'est tel critère qui sera retenu, tantôt ce sera tel autre.

Au fil des CAP, l'administration invente de nouvelles priorités, créant ainsi des dérogations aux

dérogations précédentes (pour les mutations, par exemple, la priorité faite au personnel volant (conformément à la circulaire de 1992) peut être surpassée par le « code rose » de l'intervention de la médecine préventive ou par la priorité « agent travaillant en SPS ») ... **bref le nombre de dérogations est tel qu'il y a toujours une explication pour mettre qui elle veut ou elle veut quand elle veut !!**

Inégalité de traitement : nous parvenons à faire respecter la priorité aux volants chez les A mais c'est refusé chez les B !

Le fameux « code rose » transforme le médecin de prévention en véritable DRH où le secret médical tente de camoufler le « fait du prince ».

Des collègues qui ont des soucis de santé avérés ou pas ou en burn-out professionnel sont mis en concurrence avec des collègues qui veulent se rapprocher de chez eux ou d'autres qui expriment simplement le souhait de changer d'affectation.

La notion de recours est totalement vidée de son sens.

Des agents qui saisissent la CAP suite à un refus de temps partiel sont déboutés sans que le contradictoire puisse avoir lieu. La vice-présidente tranche en faveur du responsable hiérarchique affirmant dans le même temps : « *les cadres ont besoin de soutien* ». Seule la position de la chaîne hiérarchique est entendue.

Un collègue travaillant en centre d'exploitation routier voit sa demande de recours de notation simplement absente de l'ordre du jour. Explication de l'administration : « *nous n'avons pas reçu les éléments de sa hiérarchie* » ...

Une autre demande de révision de notation et d'appréciation est étudiée en partie. La vice-présidente accepte de toucher à la notation mais refuse de se pencher sur l'appréciation, n'allant pas ainsi au bout de la demande de l'agent.

Nos élus doivent être constamment vigilants pour faire valoir les droits du personnel. C'est toujours à l'arrachée, pourtant avec des arguments légitimes, que l'on peut, dans peu de

de cas, obtenir gain de cause.

Pour les avancements, la priorité mise au critère d'ancienneté pour passer d'un grade à celui immédiatement supérieur est une bonne chose. Mais l'administration et la vice-présidente n'ont pas résisté au besoin d'y ajouter une partie d'arbitraire. **Ils se réservent, sur le nombre total de promouvables 10% pour nommer qui ils veulent** ... parce que ces agents, vous comprenez, ils méritent !



A SUD, nous condamnons les dysfonctionnements des CAP. Le mérite est l'alibi pour justifier l'arbitraire et le clientélisme.

Nous réaffirmons nos exigences de :

→ **créer une CAP mutation pour l'ensemble du personnel départemental avec des faisceaux de critères (avec points) respectés et transparents,**

→ **supprimer les ratios dans les avancements de grade permettant ainsi à tout promuable d'être promu dans l'année,**

→ **prendre en compte la parole des agents portée par les élus représentant le personnel dans les recours.**

3/ Souffrance au travail - tentatives de suicide : chronique d'une correction annoncée.

Lors du CHS du 11 avril 2013, nous avons dénoncé l'attitude méprisante permanente de l'administration et de l'exécutif à l'égard des personnels en souffrance.

Souffrance parfois intenable que de septembre 2012 à avril 2013, 9 tentatives de suicide sur le lieu de travail ont été constatées sans que notre employeur ne s'en émeuve et ne prenne la peine d'en comprendre l'origine (aucune enquête, conclusions non actualisées aboutissant systématiquement sur l'absence de responsabilité de l'administration départementale).

Pour nous, **les conditions de travail et en particulier la violence managériale sont les causes majeures de cette souffrance au travail grandissant dans la collectivité traversant l'ensemble des directions générales.**

Nous avons publié alors un post sur intranet faisant le lien entre l'attitude de notre employeur et celle d'autres comme à France Télécom et à La Poste.

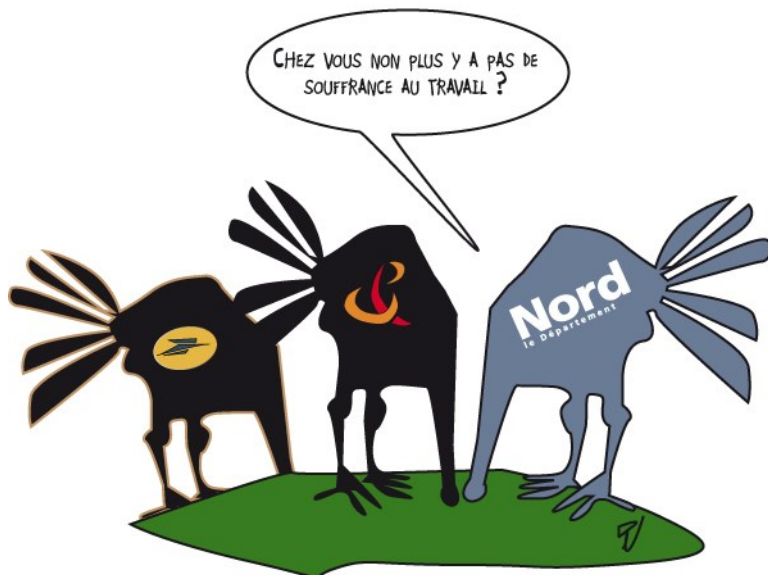
Un an plus tard ... Force et de constater que malgré les déclarations d'intention de la vice-présidente rien ne bouge ! Tout dernièrement, **il y a quelques jours, la tentative de suicide d'une collègue en collège n'a fait l'objet d'aucun CHS exceptionnel, aucune enquête, l'administration justifiant, à tort, que cet agent ne faisait pas parti des effectifs départementaux !!!**

Grande sœur de France Télécom, La Poste, bien qu'un peu moins médiatisée, avait déjà suivi ce même chemin avec trois ou quatre ans d'avance sur le Département, mais la similitude est troublante...

En effet, la direction de la Poste a été dans le même déni et les agents ont été contraints de s'engager sur la voie du recours contentieux, auprès des tribunaux, pour faire reconnaître par leur employeur autiste le harcèlement moral et managérial dont ils ont fait l'objet.

Certains d'entre eux, défendus par des avocats tenaces et combatifs (dont les arguments juridiques de certain(e)s retiennent toute notre attention), ont vu les tribunaux administratifs reconnaître le harcèlement moral dont ils ont fait l'objet. La Poste et son ancien dirigeant sont désormais poursuivis en correctionnelle.

Attention, au CG, l'impunité peut ne plus durer !



4/ tournée SUDmobile : on the road again !

Qu'attendez-vous d'un représentant du personnel, d'une organisation syndicale ??

pour en débattre, échanger,
pour s'informer,
dans la convivialité,



les militants **Sud**
vous rencontrent



Depuis le 20 juin, chaque jeudi, une partie de l'équipe militante SUD sillonne le département à bord de la SUDmobile pour aller à la rencontre du personnel départemental.

Cette initiative inédite au Conseil Général surprend, interpelle mais ne laisse pas indifférent.

Agents des routes, des collèges, travailleurs sociaux et médico-sociaux, personnel administratif, chefs de services engagent le dialogue avec nous sur les parking des services autour d'un café ou d'un jus de fruit.

La richesse de nos échanges nous amène à poursuivre notre route.

- **le jeudi 22 mai, nous serons dans le douaisis** : le matin sur le parking de la DT (310 rue Albergotti à Douai) et l'après midi devant l'UTPAS de Sin le Noble/Guesnain/Aniche (159 rue Paul Eluard à Guesnain)

- **le jeudi 5 juin, nous serons à nouveau sur la métropole lilloise** : le matin sur le parking de la Direction territoriale de Tourcoing (boulevard de l'Egalité à Tourcoing), de midi à 14h30 sur le parvis de l'Hôtel du département à Lille et de 15h à 17h sur le parking de l'UTPAS d'Haubourdin (16 rue d'Englos à Haubourdin)

- **le jeudi 12 juin dans les Flandres Maritimes** : le matin sur le parking du port autonome de Dunkerque (derrière la DTFI—2505 route de l'écluse Trystan à Dunkerque) et l'après midi devant l'UTPAS de Dunkerque est—Hondschoote (55 rue Jules Guesde à Dunkerque).

- **le jeudi 19 juin dans l'avesnois.**

- **le jeudi 26 juin dans le cambresis.**

Rappelons que tous les agents (toutes DG confondues) sont autorisés à participer à ces rencontres dans le cadre des heures mensuelles d'information syndicales. Pour plus d'info ou en cas de difficulté, n'hésitez pas à nous contacter.

5/ Métropolisation : le plan social de suppressions d'emplois publics

Le 27 janvier dernier, la loi 2014-58 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles a été votée.

Issue de l'acte III de la décentralisation, elle reprend et amplifie la philosophie de la loi 2010-1563 du 16 décembre 2010 de Sarkozy. Elle impose de grandes aires urbaines, alors que 58% de la population française habite dans des petites et moyennes villes.

Elle organise la concurrence entre les collectivités au niveau national et européen. Ce qui justifie, par exemple, au Conseil Général, des délibérations comme celle de « *la politique de notoriété du Département* » qui prévoit des dépenses pharaoniques pour dorer la vitrine.

La loi consacre la prééminence de l'économie au détriment des besoins des citoyens.

En créant les métropoles, la loi n'a pas fait qu'agrandir le périmètre des intercommunalités, elle en change la nature. **Le lien entre le territoire et ses habitant(e)s et rompu.**

Qu'ils soient élus au suffrage direct, comme à la métropole de Lyon, ou indirect le élus métropolitains ne représenteront plus un territoire mais une politique. C'est toute la structure administrative de la France et le rôle de l'Etat qui est remis en cause par cette loi.

La clause de compétence générale, supprimée en 2010 par Sarkozy, permettant aux collectivités de développer des actions publiques en fonctions des besoins repérés sur leur territoire, a été rétablie par cette loi du 27 janvier. Mais Valls, dans son discours de politique général et son plan d'austérité pour les services publics prévoit à nouveau de la retirer ... **c'est la suppression assurée de centaines de milliers d'emplois au niveau national.**

d'emplois au niveau national.

Les conséquences cumulées de la métropolisation et du plan d'austérité sont très importantes pour les agents et les citoyens : fusions, regroupement de services, mobilité forcée entraînant licenciement et précarisation accrue pour les uns(e), inégalité d'accès tant géographique qu'économique au service public pour les autres.

Au Département, des milliers de collègues ne savent pas à quelle sauce ils seront mangés. C'est le cas des agents des routes rattachés aux subdivisions de Tourcoing, Armentières et Templemars qui intégreront, faute de convention, le 1^{er} janvier 2017 la future « métropole européenne de Lille » (qui sera créée en janvier prochain).

Les travailleurs sociaux et secrétaires des PLES, de la PAPH et du SSD de la DT de Lille, Roubaix Tourcoing et de l'UTPAS d'Armentières, les agents des collèges situés dans la communauté urbaine lilloise pourraient aussi quitter le Département pour la nouvelle métropole, si une convention est signée.

Ces départs prévus ou potentiels ne seront pas sans suppression de postes, rationalisation ... l'objectif étant de baisser les coûts et donc la masse salariale.

SUD est fermement opposé à cette loi.

C'est par la mobilisation des fonctionnaires territoriaux et la réappropriation du débat par les citoyens qu'on pourra mettre fin à ce programme de suppression à moyen terme des services publics.



breves generales



Alloc' sociale : petite info pas inutile, compte tenu des nombreuses questions qui nous arrivent sur le sujet : l'allocation sociale sera, selon les dires du directeur général des ressources, bien versée cette année en novembre. Rappelons qu'elle n'a de social que son nom puisque plus tu gagnes, plus tu palpes ! (les « A » touchent 260 euros de plus que les « C »).

★★★

Frais de déplacement : Force et de constater que l'administration compte faire des économies sur le dos des agents

utilisant leur véhicule personnel pour les déplacements professionnels. Certain(e)s collègues n'ont pas perçu leur « allocation forfaitaire » depuis 2012 et d'autres voient leur demande de frais de déplacements bloquée.

Nous rappelons que le remboursement des frais de déplacement n'est pas une faveur demandée à l'administration mais une dette de la collectivité vis-à-vis de l'agent. L'administration ne peut pas invoquer des délais ou des déficiences de l'outil (Ulysse) pour ne pas rembourser.

Il est important, en cas de blocage inexpliqué et/ou persistant de réclamer son dû rapidement (le délai se limitant à 4 ans—règle quadriennale) par courrier en RAR au président du Conseil Général (ss couvert du DG-Ressources).

★★★

Conditions de travail : La CFDT interpelle le Comité d'Hygiène et Sécurité pour l'alerter sur ses conditions

de travail ... en cause le « choc thermique » que subissent leurs permanents syndicaux lorsqu'ils passent de leur premier à leur deuxième bureau situé au même niveau à 20m d'écart (c'est pas une blague !) A SUD, la solidarité est essentielle. Nous leur proposons donc d'échanger leurs 2 locaux contre le nôtre ... nous mettrons des pulls pour traverser le couloir !

★★★

Questionnaire « nul et non avenue » :

C'est la réponse faite par JP LEMOINE, le DG Solidarité, quelque peu gêné, à SUD en réunion suite à notre interpellation concernant la diffusion d'un questionnaire par la DT du valenciennois aux assistants familiaux demandant un certain nombre de renseignements privés qu'un employeur n'a pas à savoir. La belle bourde !

Reste à détruire l'ensemble des questionnaires reçus !

★★★

Austérité pour les fonctionnaires :

Valls a confirmé ce mercredi 16 avril en conseil des ministres, le maintien du gel de notre point d'indice. Ce dernier fixé à 4,63euros est gelé depuis plus de 4 ans !

Le 1^{er} ministre confirme, par ailleurs, l'objectif de 10 Milliards d'économie dans les collectivités locales.

Inutile de nous préciser où elles seront faites ici au CG59 : suppressions de postes, rationalisations, non revalorisation des primes des bas salaires ... par contre toujours plus de création de postes de cadres, de subventions de Kanner à ses amis (exemple : 4,5 Millions sur 3 ans au « concert d'Astrée », embellissement de la vitrine (festival Nord Magnétique, agenda 21 ...), etc.

Mobilisons-nous le 15 mai !



« Ceux qui ne bougent pas ne sentent pas leurs chaînes »
Rosa Luxembourg

TÉL 03 59 73 58 46 - FAX 03 59 73 58 47 - PORTABLE 036 955 13 360

sud@cg59.fr - <http://sudcg59.over-blog.com>



ÊTRE INFORMÉ, DÉBATTRE ET AGIR !

